

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Arnaud HOURDIN

M. Erik LINQUIER

Mme Pascale RENAUD (arrivée à la délibération n°2014-06-04)

Mme Marie DENAISON (arrivée à la délibération n°2014-06-04)

Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)

Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)

Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)

Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 55

Nombre de pouvoirs : 5

N° de l'ordre du jour :

2014.06.01 : Approbation du compte de gestion 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'instruction comptable M14.

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la conformité du compte de gestion visé par le Trésorier Payeur Général par rapport au compte administratif 2013 soumis au cours de cette même séance au vote de ses membres.

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et de mettre en paiement les dépenses ordonnancées par la communauté d'agglomération ; que le compte de gestion retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice et que ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Les opérations du compte de gestion 2013 sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif 2013.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) d'approuver le compte de gestion 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc* ;
- 2) de déclarer que le compte de gestion 2013 visé par le comptable est conforme au compte administratif 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 3) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le compte de gestion 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

* Consultable au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **55**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions de M. Daniel GUERSON pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT JEAN ; 1 voix contre de M. François SIMÉONI).



Pour le Président,
Par déléation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services